



**Compte rendu du Conseil de Communauté
du 30 septembre 2011 à la salle polyvalente de Saint-Germain l'Herm à 18h**

PRESENTS : Mmes BERTRAND, IMBAULT, LANLEAU, PETITJEAN, REBORD, ERNOUL, GOURGOUILLON, ET MM.CHARMOIS, CHAMBADE, GENESTIER, COURTINE, COUDEYRAS, BOUCHET, MAILLARD, CHANTELAUZE, CHEVALEYRE, FAUCHER, POUGET, CHASSAIGNE François, LONGEVILLE, RODIER, PAGNIER, COUPAT, MAYOUX, MAHAULT, PAULET Daniel, PAULET Jean-Yves.

1) Création de la Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Président rappelle l'obligation apportée par la Loi de finances rectificative pour 2010 de créer une commission intercommunale des impôts directs avant le 1^{er} octobre 2011. Cette commission doit être composée de 11 membres (le Président de l'EPCI ou un vice-Président délégué et 10 commissaires) et leurs suppléants. Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants. Il est donc nécessaire de présenter une liste d'au moins 40 noms. Sachant que l'un au moins des commissaires devra être domicilié hors de l'EPCI, il faudrait proposer au moins deux personnes répondant à ce critère. Le Président avait demandé lors du précédent Conseil Communautaire que chaque commune transmette 3 noms.

A ce jour, seules les communes de Aix, Bertignat, Fayet, Grandval, Le Monestier, Saint-Germain l'Herm, Saint-Bonnet le Bourg et Saint-Eloy ont transmis leur liste.

Le Président prie les autres communes de bien vouloir transmettre leur liste le plus rapidement possible.

Il est indiqué que le rôle de la CIID sera, en l'état actuel, de se substituer aux commissions communales uniquement concernant les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Les commissaires titulaires étant désignés par le directeur départemental des finances publiques, toutes les communes ne seront pas automatiquement représentées.

Enfin il est précisé qu'il n'est pas nécessaire d'être élu dans la commune pour appartenir à cette liste.

M.Coupat rappelle que les Maires qui ne désirent pas transférer leur pouvoir de police au Président de la communauté de commune en matière de gens du voyage, environnement et assainissement doivent au plus vite exprimer ce refus dans un courrier adressé au Président de la CCHL.

2) Délibérations fiscales concernant le vote des abattements et exonérations.

Le Président rappelle le contexte de réforme territoriale, notamment en matière fiscale : disparition de la « taxe professionnelle » remplacée par la

« contribution économique territoriale », part départementale de la taxe d'habitation transférée à la communauté de communes. L'Etat a par ailleurs annoncé le gel des dotations aux collectivités territoriales pour 2012. Le Président souligne par ailleurs les difficultés liées aux incertitudes inhérentes à cette période de changements profonds. Après avoir présenté le contexte, le Président explique que le Conseil est réuni pour délibérer sur la politique d'abattements de la CCHL et que celui-ci peut choisir de ne pas délibérer ou de délibérer, et dans ce dernier cas, il pourra déterminer le taux des abattements de la CCHL. En cas de refus de délibérer, c'est la politique d'abattement décidée par chaque commune qui s'appliquera à l'échelon intercommunal.

Le Président explique que malgré les incertitudes, il lui paraît important que la Communauté de communes conserve la main sur sa politique fiscale et que les abattements soit harmonisés sur le territoire intercommunal afin de ne pas renforcer les inégalités entre les contribuables des différentes communes. Pour toutes ces raisons, il propose que le Conseil prenne une délibération sur les taux d'abattement.

Dans la logique de la politique d'accueil de nouvelles populations et afin de ne pas léser les habitants des communes qui ont déjà voté les abattements sur leur territoire (comme par exemple Saint-Bonnet-le-Bourg et Saint-Bonnet-le-Chastel), le Président propose de voter des abattements au taux maximum, c'est-à-dire 15% d'abattement général à la base, 20% d'abattement pour les familles avec 1 ou 2 personnes à charge et 25% pour les familles avec 3 personnes à charge et plus. Il précise qu'au vu des simulations qui ont été faites par les agents de la Communauté de communes, ces abattements peuvent et devront être compensés par une hausse du taux en 2012 afin que la Communauté de communes ne subisse pas une diminution de ses ressources. Cependant, les résidents de la Communauté de communes verront leur taxe rester stable ou baisser selon leur situation comme l'indiquent les simulations fournies à chacun. L'agent de développement précise que chaque délégué a dans sa pochette des simulations de l'évolution du montant de la taxe pour un contribuable sans aucune personne à charge et un contribuable avec 2 personnes à charge pour les communes de :

- St-Bonnet-le-Bourg car c'est une commune qui pratique déjà une politique d'abattement au niveau communal et qui est serait pénalisée en cas de vote d'abattements faibles
- Bertignat car c'est la commune qui possède les bases locatives les plus fortes
- Grandval qui possède les bases locatives les plus faibles
- Chaque délégué a une simulation pour sa propre commune

M.Chantelauze rappelle que les abattements devront bien être financés et demande comment se fera ce financement.

Mme Rebord s'oppose au vote des abattements assortis à une hausse du taux car le taux du foncier bâti voté par le conseil communautaire pour 2011 a représenté une augmentation qui a été très mal acceptée par les administrés.

Le Président rappelle que la hausse du taux combiné à la politique d'abattement aboutira à une taxe stable pour les résidents et les familles.

M.Chassaigne dit qu'il y a trop peu de visibilité sur la réforme fiscale et il propose que le Conseil ne prenne pas de délibération sur les abattements cette année afin de se laisser 1 an et de voir après les échéances politiques proches.

Un tour de table est effectué :

- les délégués d'Aix, Saint-Germain, Grandval, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Amant-Roche-Savine, Sainte-Catherine-du-Fraisse, Echandelys, Condat-lès-Montboissier et Fayet-Ronaye souhaitent ne pas délibérer sur les abattements
- les délégués de Saint-Bonnet-le-Chastel se prononcent en faveur d'un vote des abattements au taux maximal pour l'abattement général à la base et pour les abattements pour charge de famille
- M.coupat est favorable au principe des abattements qui favorisent les familles et les résidents permanents du territoire, mais il préfère attendre un an pour avoir une meilleure visibilité.
- Mme Bertrand demande ce qu'il en est des résidences secondaires.
- M.Coupat rappelle que les abattements s'appliquent uniquement aux résidences principales. Les personnes ayant des résidences secondaires ont également des résidences principales sur lesquelles elles bénéficient des abattements
- le délégué de Fournols rappelle que le conseil municipal de sa commune a voté les abattements au niveau communal et que, dans la même logique, il se prononce en faveur d'un vote des abattements au taux maximal.

Mme Petitjean déplore le manque de visibilité et d'indications claires permettant de prendre une décision éclairée sur des sujets importants tels que les délibérations fiscales.

Les services de la Communauté de communes s'engagent à améliorer la transmission préalable de documents et demandent aux élus d'identifier leur besoin d'information en matière fiscale (formations, documents...) et rappellent qu'ils restent à la disposition des élus pour répondre à leurs questions.

Les délégués souhaitant ne pas délibérer sont majoritaires, le conseil communautaire décide donc de ne pas délibérer sur les abattements communautaires. Par conséquent, dans chaque commune, les abattements votés au niveau communal s'appliqueront également au niveau intercommunal.

Cependant le Président rappelle que 4 communes ont voté des abattements qui en s'appliquant au niveau communautaire vont faire baisser les ressources de la CCHL ; il faudra donc prendre en compte cette baisse de ressources soit en compensant par une hausse du taux, soit en diminuant les dépenses.

3) Examen de la proposition de la CLECT sur le transfert de charges relatives à la gendarmerie de St-Germain

Le Président indique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 juillet 2011. Il présente les éléments sur lesquels la CLECT a travaillé : le transfert de charge avait été calculé sur la base d'un estimatif de 2003. L'emprunt réalisé est inférieur à celui initialement prévu et les loyers avaient été sous-évalués. A ce jour, les annuités d'emprunt sont de 66654€ et le loyer annuel est de 57818€, soit une différence de 8836€.

La CLECT a entériné le maintien d'une répartition à 50% à la charge de la commune de St-Germain et 50% à la charge de la Communauté de communes du Haut-Livradois. Par conséquent la CLECT a validé le transfert de charge d'un montant de 4418€ au lieu du versement de 15000€ que faisait la commune de St-Germain jusqu'ici.

La CLECT a également proposé que les transferts de charges relatifs aux deux gendarmeries soient bloqués à leur montant actuel afin de compenser les frais d'entretien à l'avenir.

M.Mahault propose que le versement de St-Germain soit arrondi à 5000€.

Mme Bertrand interpelle le Président sur un problème de fuite au niveau du toit à l'Office de tourisme de Saint-Germain. Le Président lui indique qu'il a vu ce problème avec Mme Leroy et que cette dernière doit prendre contact avec le plombier pour régler ce problème.

Le Président demande au Conseil s'il approuve les propositions de la CLECT.

Le Conseil a l'unanimité valide les propositions de la CLECT : le transfert de charges pour la gendarmerie de St-Germain est porté à 4418€ arrondis à 5000€ et le montant des transferts de charges relatifs aux gendarmeries ne seront plus modifiés même lors des révisions de loyers afin de compenser les charges de fonctionnement.

4) Renouvellement CDD portage de repas.

Le Président expose à l'assemblée que le CUI CAE de M.Taillandier prend fin au mois d'octobre et que son contrat peut être reconduit pour un an en CUI-CAE, c'est-à-dire dans les mêmes conditions qu'actuellement, mais qu'à terme et si son travail donne toujours satisfaction, il faudra envisager de pérenniser le contrat de ce salarié.

Suite aux questions de Mme Bertrand et de M.Charmois, le Président précise que M.Taillandier est le salarié qui effectue le portage de repas. Il s'agit d'un contrat à temps complet. Le portage de repas fonctionne avec 2 tournée complémentaires : chaque personne bénéficiaire du portage qui demande tous les repas de la semaine est livrée tous les deux jours et reçoit les repas pour deux jours. A chaque livraison la personne reçoit : 2 potages, 2 entrées, 2 plats complets avec légumes et viande ou poisson, 2 portions de fromage et 2 desserts, ce qui lui permet d'avoir le repas de midi et le potage du soir jusqu'à la livraison suivante.

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de M.Taillandier aux conditions indiquées.

5) Maîtrise d'œuvre pour la route forestière de Saint-Bonnet-le-Chastel / Chambon-sur-Dolore.

Le président indique que la commission d'appel d'offres réunie le 22 août a attribué la maîtrise d'œuvre pour la voirie forestière intercommunale de Saint-Bonnet-le-Chastel / Chambon-sur-Dolore à l'entreprise FAVER'S TP. Il n'y avait que deux offres en concurrence. L'offre de Faver's tp était de 6470€ c'est-à-dire inférieure de 630€ à l'offre de l'ONF qui était de 7100€.

M.Rodier rappelle qu'il faudra être vigilant et alerter le maître d'œuvre sur le problème de captage. En effet, la commune de St-Bonnet-le-Chastel a un captage qui se trouve très près de la future voirie et il faudra veiller à ne pas l'endommager.

Le Conseil approuve le choix de la commission d'appel d'offres.

6) Subvention à l'association des anciens élèves et amis des écoles publiques de Saint-Bonnet-le-Chastel.

Le Président explique que chaque année pour la fête de la Communauté de communes, la CCHL prend en charge les repas gratuits (bénévoles, exposants...). L'association des anciens élèves et amis des écoles publiques de Saint-Bonnet-le-Chastel a payé la totalité de la facture du traiteur. Par conséquent il conviendrait de leur verser une subvention correspondant au montant des repas gratuits soit 113 repas x 12€ = 1356€.

M.Rodier remercie tout le monde pour la participation à la fête de la Communauté de communes, et en particulier la commune du Monestier qui s'est investie aux côtés des associations de St-Bonnet-le-Chastel afin que la fête soit particulièrement réussie. Il souligne l'importance de cette fête qui permet à chacun de ressentir que la Communauté de communes n'est pas seulement une structure administrative et fiscale. La fête de cette année a été une vraie réussite et il souhaite transmettre ses remerciements aux bénévoles. Il demande qui est volontaire pour recevoir la fête l'an prochain.

Le Président remercie également les bénévoles et approuve la réussite de la fête. Il souligne que la répartition des animations dans le village était appréciable et que cela lui a permis de découvrir St-Bonnet.

La commune de Bertignat se propose plutôt pour 2013, car le championnat de France de Trial est prévu à Bertignat en 2012. La commune préfère donc attendre un an de plus pour ne pas avoir à organiser 2 manifestations importantes la même année.

Les délégués de la commune de Saint-Amant annoncent qu'ils espèrent accueillir dans les années qui viennent le concours départemental de la race salers ; ils seront donc candidats pour organiser la fête de la CCHL en même temps que cet événement.

M.Rodier rappelle que cet évènement a pour but de permettre aux habitants de se rencontrer et de s'approprier le territoire ; par conséquent il faut être prudent et ne pas perdre cette préoccupation en se couplant avec une grosse manifestation départementale.

M.Chassaigne indique que la fête de la Communauté de communes se déroule une semaine après la fête patronale de St-Amant et qu'il sera certainement nécessaire de mobiliser d'autres personnes pour l'organisation.

Le Président demande au Conseil si ce dernier valide la subvention à l'association des anciens élèves et amis des écoles publiques de Saint-Bonnet-le-Chastel pour rembourser les repas gratuits de la fête.

Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

7) Subvention aux associations sportives et culturelles des collèges.

Le Président rappelle que les années précédentes une subvention de 500€ était accordée à chaque collège pour financer les associations sportives et culturelles. Il demande au Conseil communautaire si celui-ci souhaite renouveler cette subvention pour la nouvelle année scolaire.

Le Conseil approuve le versement de la subvention.

8) Indemnité de la perceptrice

Le président indique que chaque année il convient de voter le taux de l'indemnité du percepteur. En 2010 le taux voté était de 80%.

Le Conseil se prononce pour le maintien de ce taux.

9) Demande au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Le Président présente à l'assemblée le courrier adressé par le CNFPT qui signale les difficultés afférentes à la diminution de cotisation des collectivités territoriales. Le CNFPT indique que les restrictions budgétaires vont probablement les contraindre à rendre payantes certaines formations ou bien à laisser à la charge des collectivités les frais annexes aux formations (frais de déplacement, restauration et hébergement).

M.Rodier s'étonne de n'avoir jamais reçu le budget du CNFPT, et souhaiterait pouvoir consulter ce dernier avant de se prononcer.

Pour M.Coudeyras, il y a déjà beaucoup de formations payantes au CNFPT.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à cette demande au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Le Conseil communautaire valide cette proposition.

10) Questions diverses.

Charte Forestière :

Le Président porte à la connaissance du Conseil le résultat de l'appel à projet de la charte forestière de territoire. 32 fiches ont été déposées, le programme d'actions n'a pas encore été établi, mais le Président souhaitait quand même présenter les actions proposées sur le territoire.

Le principal problème mis en avant est l'installation de bûcheron sur le territoire. En effet, les scieurs ont du mal à trouver du bois pour s'approvisionner et souhaiteraient voir s'installer des bûcherons pour construire une véritable filière bois. Il y a également une demande pour créer un service « clef en main » qui permettrait au propriétaire forestier d'avoir une prestation de la coupe de bois au nettoyage de la parcelle et au reboisement.

M.Coudeyras indique que ce type de prestation existe déjà et que la CFBL propose ce service.

Le Président indique qu'il ne faut pas oublier les volets environnement / biodiversité et tourisme de la Charte forestière. Il précise que certains aspects n'ont pas fait l'objet de fiches actions de la part de porteurs de projet privés et qu'il serait intéressant que la CCHL fasse des fiches projets sur ces domaines.

Le Président explique également que l'ACOFOR a organisé une visite de plateforme forestière dans le Haut-Languedoc à laquelle plusieurs élus se sont rendus. Même si la problématique de cette région est un peu différente de la nôtre, l'exemple présenté est intéressant. En effet, le secteur présenté dispose de très peu de scierie et souhaitait valoriser le bois de chauffage. Par conséquent ils ont créé une plateforme qui fait des plaquettes et des sacs de bûches qui sont commercialisés directement, ils ont également noué un partenariat avec une société privée (fabricant de cheminées). Cette collectivité s'inscrit dans une logique de préférence pour les ressources locales : bois, forêt, éolien, eau (avec une source d'eau minérale reconnue).

De la même manière, un projet de plateforme au niveau local pourrait être intéressant en particulier pour la valorisation des sapinières, ce qui permettrait de réussir la commercialisation des gros sapins, notamment en travaillant sur l'idée d'une plateforme avec un tri de bois et des contrats d'approvisionnement.

M.Coupat confirme l'intérêt de la visite et du projet. Il souligne que lorsque tous les partenaires se mettent autour de la table et tire dans le même sens pour développer un projet, celui-ci avance et connaît une concrétisation bénéfique. Le projet mené par la CC du Haut-Languedoc est une réussite alors qu'ils avaient au départ moins d'avantages que nous, il semble donc intéressant de s'approprier cette démarche.

M.Coupat rappelle également qu'il serait bon que la CCHL porte un projet concernant l'étude de faisabilité sur les zones humides au sein de la Charte forestière.

Le Président indique que la CCHL devrait s'impliquer sur plusieurs projets portés par la Charte : une plateforme forestière, l'étude de faisabilité sur les zones humides et la recherche d'un consensus dans la réglementation de la

voirie forestière. Mais il faut rester vigilant à ne pas mettre en place un système très lourd qui serait inapplicable et pénalisant. Il interpelle les délégués sur l'intérêt de transmettre le message aux entreprises du territoire : s'ils connaissent une entreprise intéressée par ce type de projet, il faut lui conseiller de prendre contact avec les services de la Communauté d communes.

M.Coupat propose également d'ouvrir une porte au sein de la Charte forestière pour le projet de mise en place d'une filière spécifique forêt au collège de Saint-Amant-Roche-Savine. Ce projet n'en est qu'aux prémices, mais il serait dommage de ne pas le prévoir dans la Charte.

Multiple rural Fournols :

Le Président indique que les renseignements demandés par le Conseil communautaire lors de sa dernière réunion concernant la faisabilité de la reprise du commerce 8 à Huit de Fournols ont été pris auprès des experts. L'établissement d'un bail commercial ne pose pas de problème et permettrait d'être suffisamment protecteur pour pallier les inconvénients liés au fait de ne pas être propriétaire des murs. Au vu des éléments fournis par le propriétaire actuel les experts conseillent de proposer un loyer de 500€ par mois pour les locaux et 10000€ pour le fonds de commerce et le matériel.

Mme Petitjean demande combien le gérant demande pour le fonds.

Le Président répond qu'il cherche un repreneur à 80000€ mais que les experts estiment que cela ne vaut pas cette somme.

M.Chantelauze demande s'il ne serait pas possible d'acquérir également les murs.

Le Président répond que le propriétaire des murs ne souhaite pas les vendre.

Mme Bertrand indique que le bâtiment ne sera pas aux normes et que le matériel sera entièrement destiné à la casse. Par conséquent, cela ne vaut pas les 10000€ d'investissement.

Le Président indique qu'il ne peut pas apporter de réponse formelle sur ce point et qu'il faudra certainement investir, mais que cela coûtera moins cher que de construire un multiple rural neuf comme Fournols pourrait être fondé à le demander.

M.Rodier rappelle que la Communauté de communes n'a pas les moyens pour construire un nouveau multiple rural et qu'on ne peut pas laisser Fournols sans commerce de proximité.

M.Chassaing demande s'il y a eu une recherche de repreneur privé par le propriétaire actuel.

Le Président indique que cette recherche de repreneur privé a eu lieu et continue encore actuellement mais sans succès jusqu'ici.

M.Coupat exprime son accord sur le principe de la négociation mais demande s'il serait possible de faire une offre pour le rachat du matériel et non sur un rachat de fonds de commerce.

M.Coudeyras oppose que la mise aux normes coûterait trop cher.

M.Coupat souligne que Fournols ne peut pas rester sans commerce et que si la CCHL ne négocie pas la reprise de ce commerce, il faudra qu'elle en construise un.

M.Coudeyras répond que la Communauté de communes n'a pas vocation à acheter un fonds privé et qu'il vaut mieux construire un nouveau bâtiment.

Le Président lui indique que comme Fournols est en droit de demander le maintien de l'activité commerciale, il serait moins cher de négocier que de construire.

Melle Ernoul demande comment se déroulerait la suite en cas de rachat du fonds : s'agirait-il d'une location ?

Le Président explique que le principe serait de demander un loyer qui couvrirait le loyer pour les murs ainsi que le remboursement de l'investissement.

Sur proposition de M.Coupat, le Conseil donne mandat au Président pour négocier la reprise du commerce existant aux conditions évoquées.

Sites casadéens:

Le Président présente le réseau des sites casadéens : un site casadéen est un prieuré ou une abbaye ayant été en lien avec la congrégation casadéenne, et qui " dépendait " de La Chaise-Dieu. Le réseau est une association loi 1901 qui existe à l'échelle européenne et regroupe les associations ou collectivités qui souhaitent mettre en valeur et animer le patrimoine casadéen. De nombreuses églises de la Communauté de communes du haut-Livradois « dépendaient » de la Chaise-Dieu et sont donc des sites casadéens. Il semble intéressant d'intégrer ce réseau et de voir comment nous pouvons valoriser ce patrimoine du territoire. L'adhésion au réseau coûte 50€ par an. Le Président propose une adhésion à partir de 2012.

Le Conseil valide la proposition d'adhésion au réseau des sites casadéens pour un montant de 50€ par an.

Le Président invite les maires des communes concernées à s'investir personnellement dans les travaux du réseau.

M.Bouchet demande des précisions sur la valeur de ces sites.

Le Président répond que le réseau des sites casadéens est dynamique et implanté dans toute l'Europe, ce qui peut permettre de faire connaître notre patrimoine et générer des retombées touristiques.

Mme Petitjean s'interroge sur la relation entre la philosophie religieuse du XI^{ème} siècle et le tourisme aujourd'hui.

Le Président propose par exemple de développer des parcours thématiques qui pourraient recouper les itinéraires existants et les valoriser.

M.Rodier rappelle que la Communauté de communes travaille déjà sur des projets touristiques valorisant la route de la Chaise-Dieu.

Melle Ernoul précise que chaque maire concerné sera contacté pour lui communiquer plus de détails, mais qu'il est intéressant de pouvoir proposer des activités thématiques aux touristes.

Le Président indique que ce projet pourrait faire l'objet d'un soutien Leader de l'Europe par le biais du Parc Naturel régional Livradois-Forez.

Entreprise Favier:

Le Président porte à la connaissance du Conseil une demande de l'entreprise Favier. Celle-ci sollicite l'autorisation de procéder à des travaux de restructuration des bureaux dans l'usine relais de Bertignat Les frais étant à la charge de l'entreprise Favier, le Président propose d'accepter cette demande.

Le Conseil autorise l'entreprise Favier à procéder aux travaux cités.

Appel à projet sur la restauration des centres bourgs :

Le Président rappelle que le Parc Naturel régional Livradois-Forez a lancé un appel à projets « habiter autrement les centres bourgs ». Il s'agit de sélectionner 6 communes représentatives et de leur permettre d'avoir recours à une équipe pluridisciplinaire d'urbanistes, architectes, etc. pour imaginer un projet de rénovation et valorisation des centres bourgs. Les communes choisies se partageront une enveloppe de 300 000€ pour financer cette étude qui aura valeur d'exemple pour le reste du territoire. Le Président invite les communes qui le souhaitent à établir rapidement leur dossier de candidature.

M.Mahault indique que la commune de St-Germain se porte candidate sur ce projet. Le dossier comporte une lettre d'appui de la Communauté de communes et il demande au Conseil s'il est d'accord pour que la CCHL apporte son soutien à cette candidature.

Le Conseil approuve la candidature de Saint-Germain à cet appel à projet.

Compte-rendu de la dernière réunion du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) :

M.Hoenner présente les informations importantes recueillies lors de la dernière réunion du SIEG. Le prix de la pose et la dépose des illuminations festives va augmenter. Cette augmentation du tarif s'explique par l'augmentation des travaux d'installation d'éclairage public neuf qui oblige le SIEG à faire des rallonges budgétaires chaque année. Le SIEG ne souhaitant pas augmenter son endettement est obligé de trouver de nouvelles ressources.

Transmission des actes dématérialisés :

Le Président indique que le sous-Préfet a demandé à la CCHL de passer à la transmission dématérialisée des actes. Il demande au Conseil communautaire s'il approuve ce type de transmission.

Le Conseil valide la décision de transmettre les actes sous forme dématérialisée.

Schéma départemental de coopération intercommunale :

M.Rodier interpelle le Conseil sur la nécessité de présenter un projet alternatif au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) proposé de manière unilatérale par le Préfet. En effet, il indique que la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) pour s'opposer au projet préfectoral doit faire une autre proposition de schéma. Par conséquent, il faudrait peut-être clarifier la position

de la commune du Monestier pour, éventuellement, proposer un schéma différent qui prendrait en compte le souhait du Monestier d'être rattachée à la CC du pays d'Ambert.

M.Faucher indique que la commune du Monestier est dans l'attente d'éléments complémentaires pour prendre une décision définitive.

Le Président rappelle que la CCHL a pris une délibération en faveur du statu quo par rapport au projet de SDCI et qu'il faut soutenir cette position auprès de la CDCI, même si cela n'empêche pas une décision communale de départ.

M.Chassaigne rejoint M.Rodier sur la nécessité d'intégrer la décision du Monestier. Une délibération a été prise en Conseil municipal et il faut en tenir compte. Il précise que le conseil municipal de Saint-Amant-Roche-Savine a pris une décision de statu quo en supposant que tout le monde ferait pareil. S'il avait connu la décision du Monestier, peut-être que la décision du Conseil municipal de Saint-Amant aurait été différente.

Le Président rappelle que le choix de statu quo a été une décision délibérée et réfléchie, fruit de plusieurs réunions avec les élus de la CC du Pays de Cunlhat et de discussions en interne.

M.Coupat souligne que le sous-Préfet réunira la CDCI pour connaître son opinion et recevoir toutes les suggestions pour renforcer le projet. En tant qu' élu, il indique qu'il défendra la décision de statu quo de la CCHL tout en protégeant la liberté de départ du Monestier.

M.Rodier alerte sur la nécessité d'avoir un projet clair pour obtenir le soutien des 2/3 de la CDCI.

Maison du tourisme :

Melle Ernoul indique que la maison du tourisme travaille dans une logique de labellisation des structures d'accueil touristique. Il s'agit d'un label Parc qui garantit l'adhésion aux valeurs du Parc. Ce label permet une mise en valeur de la structure et représente un atout en terme de communication. A l'heure actuelle il n'y a qu'un candidat à cette labellisation sur le territoire de la CCHL. Il pourrait être intéressant de sensibiliser les structures de chaque commune. Pour être candidat, la procédure est simple, il s'agit d'un questionnaire d'autoévaluation à remplir. Pour plus d'informations, il faut inviter les structures à prendre contact avec le Parc.

Pot d'accueil RELF :

Des invitations ont été transmises par courrier, mais Melle Ernoul souhaite rappeler à chacun l'invitation au pot d'ouverture du week-end rencontre des bénévoles de Randonnée En Livradois-Forez (RELF). Elle insiste sur l'importance de valoriser l'action de RELF sur le territoire car l'association a su mobiliser au moment où il n'y avait presque plus de bénévoles pour entretenir les chemins de randonnée, et elle souligne leur forte implication dans tous les projets de l'Office du Tourisme du Haut-Livradois.

Coopérative d'entrepreneurs :

Melle Ernoul présente Appuy Créateurs, une coopérative d'entrepreneurs basée sur Clermont-Ferrand et Thiers qui a proposé d'ouvrir une succursale à Saint-Amant-Roche-Savine. Le but est d'apporter un soutien aux créateurs d'entreprise. Ce soutien s'adresse à toutes les personnes qui ont un savoir faire et souhaitent créer leur propre activité. Il s'agit en particulier d'un appui logistique : aide à la comptabilité, suivi de facturation... Des objectifs de développement de l'activité sont fixés et les personnes sont formées (gestion administrative et financière...) L'accompagnement dure 3 mois minimum en fonction des besoins de la personnes accompagnée. Les élus communaux sont les plus à même d'identifier les personnes qui pourraient être concernées sur leur territoire. Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent prendre contact avec les services de la Communauté de communes.

Suivi des logements libres :

Mme Bertrand demande s'il serait possible de mettre en place au niveau communautaire un suivi des logements libres dans les communes. A cette fin, il serait intéressant que chaque commune transmette ses offres à la CCHL.